

## RENOUVELLEMENT RÉCÉPISSÉ/ADP/APS

### RENOUVELLEMENT DE RÉCÉPISSÉ

La demande de renouvellement de récépissé doit intervenir dans les 10 jours maximum avant expiration de ce dernier, via le lien suivant :

<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers>

### RENOUVELLEMENT D'ATTESTATION DE PROLONGATION POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE (RÉFUGIÉ OU PROTECTION SUBSIDIAIRE)

Pour renouveler votre attestation de prolongation, vous devez adresser un mail dans un délai d'une semaine avant expiration de cette dernière à l'adresse suivante :

[pref-protection-internationale@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-protection-internationale@tarn-et-garonne.gouv.fr)

### RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION PROVISoire DE SEJOUR - UKRAINE

Pour renouveler votre autorisation provisoire de séjour vous pouvez envoyer un mail 15 jours avant l'expiration de cette dernière à l'adresse suivante :

[pref-ukraine@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-ukraine@tarn-et-garonne.gouv.fr)

## RENOUVELLEMENT RÉCÉPISSÉ/ADP/APS

### RENOUVELLEMENT DE RÉCÉPISSÉ

La demande de renouvellement de récépissé doit intervenir dans les 10 jours maximum avant expiration de ce dernier, via le lien suivant :

<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers>

### RENOUVELLEMENT D'ATTESTATION DE PROLONGATION POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE (RÉFUGIÉ OU PROTECTION SUBSIDIAIRE)

Pour renouveler votre attestation de prolongation, vous devez adresser un mail dans un délai d'une semaine avant expiration de cette dernière à l'adresse suivante :

[pref-protection-internationale@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-protection-internationale@tarn-et-garonne.gouv.fr)

### RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION PROVISoire DE SEJOUR - UKRAINE

Pour renouveler votre autorisation provisoire de séjour vous pouvez envoyer un mail 15 jours avant l'expiration de cette dernière à l'adresse suivante :

[pref-ukraine@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-ukraine@tarn-et-garonne.gouv.fr)